

# Comment l'imagerie spatiale peut participer à la lutte contre les dépôts sauvages et les installations illégales ?



Enjeux | Témoignages

Jeudi 19 octobre 2023 > Format Mixte (présentiel et visioconférence)

PRESENTATIONS / INTERVENANTS



30 Participants connectés

- PNR Sainte Baume / Romain FEBBRARI - [romain.febbrari@pnr-saintebaume.fr](mailto:romain.febbrari@pnr-saintebaume.fr)
- DREAL / Emmanuelle BERILLE - [Emmanuelle.Berille@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Emmanuelle.Berille@developpement-durable.gouv.fr) et Amélie BRO - [amelie.bro@developpement-durable.gouv.fr](mailto:amelie.bro@developpement-durable.gouv.fr)
- DISAITEK / Antony GRAVELINE - [agraveline@disaitek.com](mailto:agraveline@disaitek.com)
- ORD&EC / Pierre-Emmanuel PAPINOT - [pepapinot@maregionsud.fr](mailto:pepapinot@maregionsud.fr)
- Région SUD / Arthur de CAZENOVE - [adecazenove@maregionsud.fr](mailto:adecazenove@maregionsud.fr)



## Le contexte en Région Provence Alpes-Côte-d'Azur

Le plan Climat « Gardons une Cop d'avance », voté en avril 2021, affiche

comme mesure prioritaire de « Lutter contre les dépôts sauvages dont l'importance nuit au développement économique des filières légales et dont les effets sur l'environnement sont majeurs. »

Le territoire régional connaît depuis 2018 une pénurie en matière de capacité de traitement des déchets résiduels, notamment pour le stockage des déchets non dangereux non inertes ultimes (non valorisés). Depuis qu'elle dispose de l'autorité de planification sur ces thématiques (déchets et économie circulaire), la région met en œuvre une importante mobilisation régionale (ateliers thématiques, concertation dans le cadre de l'élaboration de la planification régionale, réunions territoriales, ...), notamment pour la lutte contre les déchets sauvages.

En effet, la Région, compétente en matière de planification régionale des déchets, a lancé, dès 2016, la procédure d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets. Le plan a été adopté le 26 juin 2019 et intégré au SRADDET arrêté par le Préfet le 15 octobre 2019. Conformément à la Loi NOTRe, il s'est substitué au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

A noter que la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020 renforce le cadre juridique relatif à la lutte contre les dépôts sauvages. La planification régionale des déchets doit intégrer : « Une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour **prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets.** »

La planification régionale fixe des objectifs quantitatifs **pour rattraper les retards notamment en matière de prévention, de tri, de valorisation et de gestion des déchets** et atteindre les ambitions nationales et européennes en matière de prévention, de réemploi et de valorisation, dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

# ATELIER

# #52

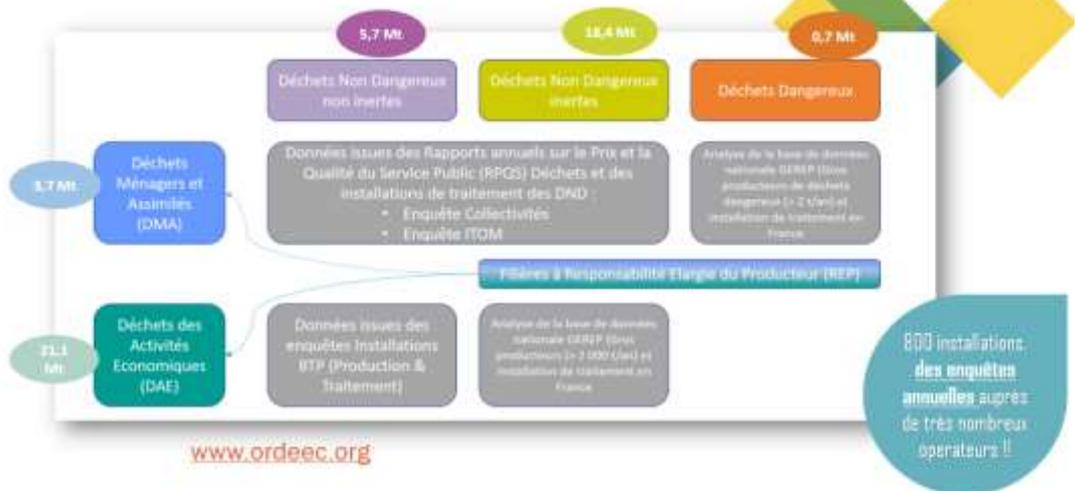


# ATELIER

## IL EXISTE PRINCIPALEMENT TROIS CATEGORIES DE DEPOTS SAUVAGES

- Les dépôts contraires au règlement de collecte ;
- Les dépôts sauvages : dépôts sur les voies publiques ou privées non prévues à cet effet ;
- Les décharges illégales : installations fonctionnant sans autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

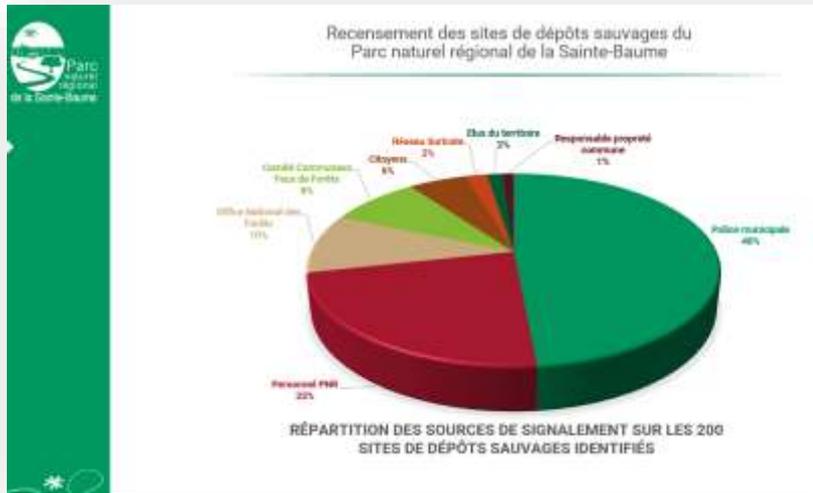
POUR LE SUIVI DE LA PLANIFICATION RÉGIONALE, LA RÉGION S'APPUIE SUR LES TRAVAUX DE L'ORD&EC (ADEME, DREAL ET RÉGION)





# ATELIER

# #52



PNR STE BAUME  
Romain FEBBRARI

Comment permettre un recensement exhaustif des dépôts sauvages à l'échelle d'un Parc et permettre aux acteurs locaux d'y contribuer et de participer à la résorption des points noirs ?

- Limite du recensement des sites de dépôts sauvages du Parc naturel régional de la Sainte-Baume
- La nécessité de l'implication de nombreux acteurs (explication de la démarche, mobilisation des partenaires sont très chronophages)
  - Moyens limités des acteurs (nombre personnes mobilisables, signalements chronophages)
  - La vérification des dépôts sauvages et le suivi dans le temps (nécessite du personnel dédié, vérification du signalement et suivi photo très chronophage)
  - Problème posé par la propriété privée et la restriction d'accès pour l'observation des dépôts

DREAL / Emmanuelle BERILLE & Amélie BRO

Quelles actions mènent les services de l'état en région pour lutter contre les installations illégales et les flux illégaux ?

## Lutte contre les trafics : l'opération « terres brûlées »

• Une action « ISDI illégales » intense, engagée en 2015 suite à la reprise de la compétence par la DREAL -> plus de **70 inspections**, près de 25 mises en demeure et une quinzaine de sanctions administratives, plus de 30 PV de délits

• Vaste système d'élimination illicite de déchets, issus de chantiers situés dans le 83 et le 06 -> Information du parquet de Draguignan et travail concerté avec les forces de l'ordre

• Opération dans le Var et les Alpes-Maritimes du 9 juin 2020 -> **200 gendarmes**, saisie de matériel de chantier, garde à vue de **11 personnes**

• Jugement en décembre 2021 : **11 prévenus** et **7 sociétés jugés** pour abandon et gestion irrégulière de déchets en bande organisée sur **21 sites**

- Amendes allant jusqu'à 1 M€ et deux ans de prison ferme
- Consignation de sommes pour remise en état à hauteur de 3,28 M€
- Producteurs de déchets non mis en cause

⇒ pas de visibilité de l'INC sur l'exécution des peines

⇒ Suite au jugement, travail en cours pour récupérer les sommes consignées en vue de la remise en état / sécurisation des sites

DREAL PACA



# ATELIER

**PRÉFECTURE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

**Déploiement d'un plan d'actions « coup de poing » pour mettre un coup d'arrêt au développement de pratiques délictueuses de gestion de déchets : remplissage d'entrepôts industriels localisés avec des déchets d'activité économique sous couvert d'une fausse activité et disparition lorsque l'entrepôt est plein ou que les pouvoirs publics s'en mêlent**

**LES ACTIONS :**

- Mobilisation de tous les acteurs (dont fédérations) pour le recueil de signalements
- Anticipation par analyse en préfecture des dépôts de déclarations pour gestion de tri/transit/regroupement de déchets
- Inspections systématiques en présence police nationale (PN) / gendarmerie à réception des signalements ou déclarations, proposant :
- Mesures conservatoires pour faire cesser les apports et réduire le risque d'incendie et d'atteinte à l'environnement
- Mises en demeure déchets et ICPE en vue de suppression,
- PV de délit, parfois avec constat de flagrance
- Sanctions administratives (amendes, consignation)
- Enquêtes approfondies pour remonter les filières (OCLAESP, PN, gendarmerie) menant à mises en examen (dont certaines avec détention provisoire), en attente sanctions pénales
- Proposition d'évolutions législatives et réglementaires à la DGPR
- Communication (presse, fédérations...)

Avant	Après
Action administrative « lente » sur des sites D en dépassement ou illégaux	Action administrative et pénale immédiate sur les signalements
Incertitude sur les suites à donner à ces inspections au vu du faible répondeur « exploitant »	Check-list inspection, APMU, APMD, PV clés en mains
PV peu suivis	Les parquets, le PRE voire la JIRS suivent attentivement les dossiers
AP longs à signer	Des MED signées en 8 jours, des MU en quelques heures
Devenir incertain des déchets : prise en charge exploitant ? Propriétaire des locaux ? Ademe ?	Remontée des filières via enquêtes (OCLAESP, gendarmerie, DREAL) en vue de remobilisation des crédits saisis pour remise en état Pression sur les propriétaires d'entrepôts complaisants
Difficultés à agir sur ces situations au vu de la charge par ailleurs	Constitution d'une équipe interdépartementale dédiée (renfort réserve 3% préfet)
Développement de trafics internationaux de déchets	Médiatisation de plusieurs « coups de filet » en vue de communiquer sur la fin de l'impunité

➔ DISAITEK / Antony GRAVELINE

Bilan technique de l'expérimentation considérant les particularités régionales

**DISAITEK**

**Historique**

**De l'observation de l'espace**  
Détection d'exoplanètes à période orbitale variable

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**A l'observation de la terre**  
à des fins environnementales

L'Agence spatiale européenne ouvre de nouvelles perspectives pour piloter nos impacts environnementaux.

- Large échelle & résolution rapide
- Très haute résolution & diversité des instruments
- Économique
- Faible consommation
- Faible propension à l'obsolescence
- Adapté pour surveillance à l'échelle

1. Advancing the transit timing variation bias in transit surveys  
2. Twin resonant Earth-sized planets around Kepler-1972 recovered from Kepler's false positive



# ATELIER

# #52

**DISAITEK** EXPERIMENTATION PACA

**Modalités**

- **Programmation**
  - ✓ 6 zones diversifiées
  - ✓ 3 périodes
  - ✓ Mono / Stéréo



**DISAITEK** EXPERIMENTATION PACA

**Résultats**

Au cours de l'expérimentation sur l'ensemble des programmations et des 6 zones :

- 772 sites signalés comme potentiel dépôt sauvage ou décharges illégales
- 142 faux positifs signalés (tenant en compte des premières prédictions qui étaient perturbées par le sol argilo calcaire)
- 65 points ajoutés manuellement

**Retours utilisateurs**

- **Parquet & DGPR**
  - ✓ Détection & recherche de fraudes / Capacité d'investigation
  - ✓ Suivi dans le temps & centralisation des documents
  - ✓ Piloter le déploiement des caméras
- **Prévention pollution**
  - ✓ Signalement de zones
  - ✓ Organisation de l'activité terrain
  - ✓ Fonctions de collaboration pour réduire le cycle de remise en état des sols
  - ✓ Fonction de pilotage : Suivi de l'évaluation du phénomène et de l'efficacité des moyens mis en place

Revoir cet Atelier & Plus d'Info.....

- ➔ [Replay de l'Atelier LIFE SMART WASTE n°52](#)
- ➔ [Supports de l'Atelier LIFE SMART WASTE n°52](#)
- ➔ Améliorer la connaissance [www.ordeec.org](http://www.ordeec.org)
- ➔ Réseau et plateforme collaborative [www.reseau-precip.org](http://www.reseau-precip.org)
- ➔ <https://www.lifeipsmartwaste.eu/>